

Annexe III

Le Programme dit en "18 points"

PROGRAMME D'EDIFICATION DE LA PAIX, DE L'INDEPENDANCE, DE LA NEUTRALITE, DE LA DEMOCRATIE, DE L'UNITE, ET DE LA PROSPERITE DU ROYAUME LAO

du 28 décembre 1974

---- [EXTRAITS] ----

[...]

Dans la présente conjoncture mondiale où les forces d'agression et de guerre reculent constamment devant l'offensive du mouvement de lutte des peuples du monde pour la paix, l'indépendance nationale, la démocratie et le progrès social, l'héroïque lutte prolongée du peuple lao contre les forces d'agression colonialistes a remporté de grandes victoires éclatantes. L'accord de Vientiane du 21 février 1973 et le protocole du 14 septembre 1973 stipulent clairement que les Etats-Unis d'Amérique, la Thaïlande et les autres pays doivent respecter les droits nationaux, fondamentaux, sacrés et inviolables, à savoir : l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du royaume lao ; ces pays doivent mettre fin à toute intervention et à toute agression à l'encontre du Laos ; les parties lao intéressées doivent assurer le cessez-le-feu et mettre fin à toute hostilité militaire, elles doivent garantir intégralement les libertés démocratiques du peuple, réaliser la neutralisation de la capitale de Vientiane et la capitale royale de Luang-Prabang, former le CNCP et le nouveau GPUN ; créer des conditions favorables permettant d'organiser des élections générales conformément aux principes de liberté et de démocratie réelles en vue d'élire l'Assemblée nationale et de constituer le gouvernement d'union nationale normal, de réaliser ainsi la concorde et l'unité nationales.

Certes, pour que l'accord et le protocole susmentionnés soient appliqués, intégralement et pour édifier un royaume lao pacifique, indépendant, neutre, démocratique, unifié et prospère, le peuple lao de toutes ethnies doit surmonter nombre de difficultés et épreuves suscitées par les forces colonialistes extérieures et les valets réactionnaires des impérialistes à l'intérieur du pays.

C'est pourquoi, la grande tâche urgente de notre peuple de toutes ethnies, de tous les membres des organismes de l'Etat, des forces politiques, des personnalités, des élèves, des étudiants, des bonzes, des fonctionnaires, des forces armées, des forces de police, épris de paix, d'indépendance, de neutralité et de démocratie, est la suivante :

Intensifier l'union nationale et la solidarité populaire, accroître les liens de solidarité et d'amitié avec tous les peuples et nations du monde, en premier lieu avec les pays voisins, lutter de son mieux pour que l'accord de Vientiane et son protocole soient respectés et exécutés intégralement, lutter opiniâtrement contre le néocolonialisme américain et contre les adversaires et saboteurs de la paix et de la concorde nationale à l'intérieur du pays afin de consolider et préserver une paix solide et durable, de parfaire et renforcer l'indépendance nationale, de mettre en œuvre les libertés démocratiques du peuple, de réaliser la réconciliation pour s'acheminer vers la concorde et la réunification nationale ; en même temps, s'employer à édifier et développer l'économie et la culture nationales, à élever le niveau de vie de la population, à faire du royaume lao un pays pacifique, indépendant, neutre, démocratique, unifié et prospère, et à contribuer à la sauvegarde de la paix en Indochine, dans le Sud-est asiatique et dans le monde.

La paix, l'indépendance, la neutralité, la démocratie, l'unité et la prospérité constituent un tout indivisible aux contenus étroitement liés. Tant que la patrie n'aura pas encore son indépendance complète et que le peuple ne jouira pas encore son indépendance complète et que le peuple ne jouira pas encore pleinement des libertés démocratiques, il ne saura y avoir de paix vraiment solide ni de concorde et d'unité nationales authentiques. C'est pourquoi, l'indépendance et la démocratie forment la base pour le maintien d'une paix solide et durable, pour la réalisation de la concorde et de l'unité nationales et pour l'édification d'un pays prospère.

POLITIQUE INTERIEURE

1 - Unir tout le peuple, ethnies, couches sociales, classes, dans la lutte pour l'application intégrale

de l'accord et de son protocole et pour l'édification d'un royaume lao pacifique, indépendant, neutre, démocratique, unifié et prospère.

2 - Réaliser l'égalité entre les ethnies dans tous les domaines : politique, économique, culturel et social. Les représentants des ethnies doivent jouer un rôle digne dans tous les organismes administratifs à tous les échelons. Aider les minorités ethniques à améliorer leurs conditions de vie et à élever le niveau de leurs connaissances dans tous les domaines.

3 - Réaliser pleinement les libertés démocratiques : liberté individuelle, liberté de conscience, liberté de parole, liberté d'écrire, et d'imprimer, liberté de réunion, liberté d'association, liberté de se faire élire et de vote, liberté de circulation et de domicile, liberté d'entreprise et droit de propriété privée. Abroger toutes les lois, tous les règlements et interdire toutes les organisations et tous les actes contraires aux libertés démocratiques.

4 - Procéder à des élections démocratiques pour renforcer et compléter les organismes du pouvoir d'Etat aux échelons du village et de la commune. Quant aux échelons de district et de province, en attendant de nouvelles lois électorales à proposer prochainement par le CNCP, procéder selon la pratique habituelle. Quant aux conseils, ils doivent exister et être élus démocratiquement à tous les échelons, depuis le village jusqu'à la province. Réviser, modifier et compléter les lois électorales et organiser des élections générales véritablement libres et démocratiques pour élire l'Assemblée nationale et former le gouvernement d'union nationale normal. Consolider le pouvoir judiciaire afin de garantir vraiment la justice. Etudier les amendements à apporter à la Constitution sur la base du respect du Trône et de la pleine garantie des libertés démocratiques du peuple, en vue d'édifier un royaume lao pacifique, indépendant, neutre, démocratique, unifié et prospère.

5 - Respecter le bouddhisme et les autres religions, protéger les hauts lieux du culte, de l'histoire et de la culture, protéger l'exercice de la religion par les bonzes et les prêtres des autres religions et protéger les fidèles de toutes les religions.

6 - Appliquer l'égalité des sexes dans tous les domaines : politique, économique, culturel et social. Aider la femme à élever le niveau de ses connaissances dans tous les domaines et utiliser au mieux les capacités de la femme dans les travaux d'édification et de défense de la patrie. Améliorer les conditions de vie de la femme travailleuse de toutes ethnies ; attacher une attention particulière à la protection de la mère et de l'enfant.

7 - Edifier progressivement les bases d'une économie et de finances nationales, indépendantes et prospères, en s'appuyant essentiellement sur les richesses naturelles et les forces vives du royaume et, parallèlement, en travaillant activement à gagner l'aide extérieure non assortie de conditions politiques pour œuvrer au bonheur du peuple et à la puissance du pays.

Développer l'agriculture, l'exploitation forestière, l'industrie, l'artisanat, le commerce, les communications et transports, en prenant l'agriculture et l'exploitation forestière comme bases pour mettre sur pied et promouvoir une industrie nationale en marche vers un développement intégral et pour promouvoir une économie nationale souveraine et prospère. Encourager puissamment la production populaire tout en intensifiant le secteur économique administré par l'Etat. Encourager les entreprises privées, encourager les entreprises mixtes avec participation de l'Etat et de capitaux privés suivant le principe d'utilité publique et de garantie des intérêts des deux côtés. Appliquer une politique fiscale équitable et raisonnable et une gestion financière correcte et stricte.

8 - Conserver les belles traditions et coutumes populaires des différentes ethnies. Développer une culture et une éducation nationales et progressistes, élever le patriotisme et le sens de la solidarité entre les ethnies, rehausser pas à pas le niveau culturel, scientifique et technique des populations des diverses ethnies. Employer la langue et l'écriture lao dans tous les établissements d'enseignement, développer l'éducation nationale de façon qu'il y ait harmonie entre l'enseignement général, l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire professionnel, former et perfectionner le contingent des cadres, fonctionnaires et employés qualifiés en vue de servir l'œuvre d'édification et de défense de la patrie.

9 - Développer le réseau sanitaire jusque dans les communes et villages les plus reculés pour veiller à la santé des populations de toutes ethnies. Prévenir et combattre les maladies contagieuses, notamment le paludisme, la lèpre, les maladies vénériennes, les maladies intestinales, etc. Lutter contre la mortalité infantile et en couches en vue d'augmenter la population des diverses ethnies.

10 - Assurer l'emploi à tous les concitoyens et améliorer les conditions de vie matérielle et morale dans les villes comme dans les campagnes; liquider l'usurpation des terres, rizières et

plantations, la surexploitation du travail et des biens des paysans et des ouvriers. Aider les victimes de guerre, les personnes âgées et les orphelins sans appui et les invalides. Aider les militaires démobilisés, notamment les grands blessés de guerre, les familles des soldats et des cadres de l'armée et de la police pour leur permettre de gagner leur vie et de contribuer à l'édification du pays. Défendre les intérêts des ressortissants lao à l'étranger et les justes intérêts des étrangers qui vivent au Laos, et qui gagnent honnêtement leur vie et respectent nos lois.

11 - Liquidier les séquelles de cultures étrangères dépravées et les maux sociaux tels que meurtres, pillages, prostitution, jeux de hasard, en vue d'assurer l'ordre et la sécurité sociale, de préserver les belles traditions et coutumes nationales, les vertus et l'honneur des Lao, et la pureté de nos jeunes générations nationales.

12 - Edifier des forces armées et des forces de sécurité nationales qui soient imbues de patriotisme et attachées au peuple, toujours prêtes à défendre la patrie et la paix, la sécurité, la vie et les biens du peuple. L'armée doit se livrer à la production afin de se suffire partiellement en vivres et alléger ainsi la charge du peuple ; elle doit participer à l'édification économique et à l'amélioration des conditions de vie de la population. Les forces armées et les forces de sécurité nationales doivent se conformer aux principes démocratiques, observer une discipline rigoureuse. Veiller aux conditions de vie des hommes et des cadres de l'armée et de la police.

POLITIQUE EXTERIEURE

1 - Exiger des pays mentionnés dans la partie «Tâches communes » ci-dessus, le respect des droits nationaux fondamentaux, à savoir : souveraineté, indépendance, unité et intégrité territoriale du Laos, et l'exécution stricte et intégrale de l'accord et du protocole de Vientiane de 1973. Exiger des Etats-Unis d'Amérique leur contribution au pansement des blessures de guerre au Laos.

2 - Intensifier nos relations amicales avec les peuples et les nations du monde, établir des relations diplomatiques avec tous les pays qui respectent l'indépendance et la souveraineté du Laos. Appliquer les cinq principes¹ de la coexistence pacifique, développer des relations normales avec tous les pays sans distinction de régime politique et social, et en premier lieu les pays amis voisins. Ne permettre à aucun pays de s'ingérer dans les affaires intérieures du Laos sous quelque forme que ce soit. N'adhérer à aucune alliance ni à aucun bloc militaire, ni à aucune organisation similaire qui n'est pas conforme à la politique de paix, d'indépendance et de neutralité du royaume lao. Ne reconnaître la protection d'aucune alliance ni d'aucun bloc militaire.

3 - Accepter l'aide directe et non assortie de conditions politiques, de la part des pays désireux d'aider le Laos dans sa restauration et dans son édification économique et dans son développement culturel sur la base de l'indépendance et de la souveraineté du Laos. Elargir les relations commerciales et la coopération économique avec tous les pays suivant les principes d'égalité et d'avantages réciproques, de respect de la souveraineté et de l'indépendance du Laos.

4 - Respecter les traités et les accords signés par le Laos et qui répondent encore aux intérêts du peuple lao, et annuler tous ceux qui vont à l'encontre des principes susmentionnés.

5 - Chercher à gagner la sympathie et le soutien des gouvernements, des peuples et des organisations internationales à la juste lutte du peuple lao pour le renforcement d'une paix solide et durable, pour le parachèvement et la consolidation de l'indépendance et de la neutralité du royaume.

6 - Soutenir tous les mouvements de lutte des peuples de l'Indochine, du Sud-est asiatique et du monde pour la paix, l'indépendance nationale, la démocratie et le progrès.

Pour le moment, notre pays se trouve dans une situation de fait avec l'existence de deux zones contrôlées chacune par une partie. Mais le vœu unanime de nos compatriotes dans tout le pays est de voir un royaume lao pacifique, indépendant, neutre, démocratique, unifié et prospère. En conséquence, les deux parties se doivent de poursuivre négociations et concertations destinées à résoudre les divergences politiques concrètes susmentionnées dans toutes les localités de la zone relevant de leur contrôle et sous la direction unifiée des organismes suprêmes de l'Etat qu'elles se sont créées d'un commun accord, à savoir le CNCP et le GPUN.

¹(NDLR) Les cinq principes [*Pantcha sila* en sanskrit] sont : respect réciproque pour l'intégrité et la souveraineté de chaque pays ; jamais d'agression ; jamais d'ingérence dans les affaires intérieures du voisin ; égalité et coopération ; coexistence pacifique.

En même temps, elles doivent poursuivre négociations et concertations destinées à résoudre correctement et raisonnablement les problèmes relatifs aux deux parties et aux zones sur la base d'égalité, de respect, de compréhension et de concession réciproques, de non coercition et de non annexion de l'une par l'autre, ce afin de créer des conditions propices à la réconciliation, à la concorde et à l'unité nationales. Le CNCP et le GPUN lancent un pressant appel à tout notre peuple de toutes ethnies : membres des organismes de l'Etat, forces politiques, personnalités, étudiants, bonzes, fonctionnaires, militaires, membres de la police, patriotes, épris de paix, d'indépendance, de neutralité et de démocratie, pour leur demander à tous de lutter de toutes leurs forces pour la pleine application du présent programme politique visant à édifier un royaume lao pacifique, indépendant, neutre, démocratique, unifié et prospère.

Le CNPC et le GPUN adressent un respectueux appel à tous les gouvernements et à tous les peuples épris de paix et de justice dans le monde pour leur demander de continuer leur soutien au peuple lao dans sa juste lutte pour la consolidation de la paix et de son indépendance nationale, pour l'édification d'un pays prospère et progressiste.

Capitale royale de Luang-Prabang,
le 28 décembre 1974.

Le Premier ministre,
Président du Conseil du GPUN,
Prince Souvanna-Phouma

Le président du NCP,
Prince Souphanouvong